



Formation sur l'amiante dans le domaine de la Voirie et Réseaux Divers (V.R.D.) : comment gérer les nouvelles responsabilités ?

OBJECTIFS

- connaître la réglementation en vigueur concernant l'amiante dans le domaine de la voirie et des réseaux divers (dont la nouvelle norme NFX46-102 de 11/2020)
- connaître la responsabilité des maîtres d'ouvrages de travaux sur voirie amiantée,
- maîtriser les critères permettant de juger la présence d'amiante et être capable de choisir le bon diagnostiqueur amiante.

PROGRAMME

L'amiante, qu'est ce que c'est ? Quelles protections des travailleurs ?

- l'amiante, qu'est ce que c'est ?
- pourquoi de l'amiante dans le domaine de la Voirie et des Réseaux Divers (VRD) ? Amiante industriel et/ou amiante environnemental ?
- la problématique des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)

Prévention des risques liés à l'amiante : quelles nouvelles responsabilités pour les collectivités (maîtres d'ouvrages et employeurs) ?

- ressources bibliographiques
- l'impact de la réglementation amiante sur les collectivités : la collectivité **MAITRE D'OUVRAGE**
- l'impact de la réglementation amiante sur les collectivités : la collectivité **EMPLOYEUR**
- l'empoussièrement, le processus, les Equipements de Protection Individuelle (EPI), les Mesures de Protection Collective (MPC), la gestion des déchets amiantés

Le Repérage Amiante avant Travaux (RAT) et la nouvelle norme NFX46-102 de 11/2020

- le RAT : en quoi cela consiste concrètement ? Quel est son contenu ?
- la nouvelle norme NFX46-102 de 11/2020 : notion de ZPSO, ...

Approche méthodologique concernant le traitement de la problématique des enrobés amiantés au regard de la responsabilité du Maître d'Ouvrage

- la préparation d'un chantier de désamiantage de chaussée
- la communication préalable à un chantier de désamiantage de chaussée
- la phase travaux d'un chantier de désamiantage de chaussée
- intervention sur des enrobés amiantés : le cas du boulevard Mermoz situé à Saint Nazaire (44)
- intervention sur des canalisations amiantées

Gestion du patrimoine routier amianté : retours d'expériences

- intervenants sur le patrimoine routier : qui doit réaliser le RAT ?
- retours d'expériences d'autres collectivités

Et demain ... la silice ?

Dernière mise à jour : 06/2024

PUBLIC VISÉ

Collectivités : responsable des services techniques, gestionnaire du patrimoine routier et de réseaux enterrés, ingénieurs, techniciens
Secteur privé : maîtres d'oeuvres (*Bureaux d'Études Technique*), exploitants de réseaux intervenant sur la voirie en tant que maître d'ouvrage, entreprises de Travaux Publics intervenant sur la voirie en tant qu'exécutant de travaux

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés - Questions / réponses
Retours d'expériences des 2 formateurs, l'un expert en VRD (*Voirie et Réseaux Divers*) et l'autre expert en diagnostic amiante avant travaux (*Les 2 formateurs sont qualifiés Encadrant Technique sous-section 3*)

SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi-journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

ÉVALUATION & VALIDATION

Test QCM et attestation de formation délivrée à l'issue de la formation

DURÉE & HORAIRES

1 journée - 7 heures

CONDITIONS D'ACCES

Sous 2 mois à partir du devis accepté

CONDITIONS LOGISTIQUES

En INTRA ou dans une salle de réunion accessible aux personnes en situation de handicap ou A DISTANCE

CONDITIONS TARIFAIRES

Entre 250€ et 350€ HT / stagiaire en fonction du nombre de participants.
Minimum de 4 stagiaires
Maximum de 10 stagiaires